



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le dix (10) mars deux mille vingt-cinq (2025), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de madame Kathleen Normand, maire suppléante, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. Monsieur Christyan Dufour, maire, et madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6, sont absents.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, la maire suppléante se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2025-03-082 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour Séance ordinaire du 10 mars 2025

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2025
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2025
- 1.6. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de février 2025
- 1.7. Halte du Pilier – Entente de location avec La Chocolaterie du village Inc. pour la saison 2025-2026
- 1.8. Planification stratégique et image de marque – Adoption du plan d'actions et présentation à la population
- 1.9. Réseaux sociaux – Bonification de la résolution 2025-02-050 et adhésion à TikTok
- 1.10. Règlement d'emprunt 2025-06 – Dépôt par la greffière-trésorière du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 1.11. FQM Assurances – Dépôt de la modification numéro 2 et paiement de la facture 18729
- 1.12. L'Ancre de L'Isle-aux-Coudres – Campagne de financement 2025-2026
- 1.13. École St-Pierre – Commandite pour le voyage des 5^e et 6^e années à Montréal
- 1.14. École St-Pierre – Commandite pour le souper-spaghetti de l'OPP
- 1.15. Semaine de l'action bénévole – Reconnaissance annuelle

1.16. Projet d'attraction et d'accueil de nouveaux arrivants – Mandat à Impression Deschamps pour impression du guide marsouin

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service incendie – Achat d'une laveuse
- 2.2. Service incendie – Entériner l'achat de trois habits de combat
- 2.3. Service incendie – Embauche de monsieur Samuel Auclair, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti) et de premier répondant
- 2.4. Service incendie – Bonification de la résolution numéro 2025-02-062 concernant l'embauche de monsieur Élie Pedneault

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Chemin des Coudriers – Mandat à Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. pour l'abaissement du trottoir pour le lot 6 590 098 du cadastre du Québec

4. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun.

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT

- 5.1. Gestion des cours d'eau – Désignation du coordonnateur local
- 5.2. Zonage – Dépôt de la demande de G.F.F.M. Leclerc Inc. datée du 12 février 2025

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Terrain de jeux de l'Islet - Projet de parcours de jets d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Boulianne Charpentier Architectes pour honoraires professionnels pour le bloc sanitaire
- 6.2. Comité des loisirs de L'Isle-aux-Coudres – Demande de paiement de la contribution financière de la municipalité pour l'année 2025
- 6.3. Musée maritime de Charlevoix – Autorisation pour installation d'une affiche portant sur la goélette *Coudres de l'île*
- 6.4. Halte du Pilier – Autorisation aux commerces pour distribuer des dépliants et modification de la résolution numéro 2016-06-196
- 6.5. Bibliothèque municipale – Entériner la candidature de monsieur Yannick Sauvé, à titre de bénévole

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

2025-03-083 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.

Adoptée

2025-03-084 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation du 19 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 19 février 2025.

Adoptée

2025-03-085 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 27 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation du 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 27 février 2025.

Adoptée

2025-03-086 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de février 2025

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de janvier 2025, totalisant la somme de 145 531.45 \$.

COMPTES PAYÉS FÉVRIER 2025	
Masse salariale	24 342.00 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Février 2025	1 282.13 \$
Bernard Boudreault, salaire conseiller Février 2025	547.99 \$
Doris Moisan, salaire conseiller Février 2025	547.21 \$
Kathleen Normand, salaire conseillère Février 2025	419.99 \$
Patrice Harvey, salaire conseiller Février 2025	637.99 \$
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère Février 2025	507.99 \$
Martine Harvey, salaire conseillère Février 2025	527.99 \$
Desjardins (RVER)	3 124.96 \$
Revenu Canada (remises Février 2025)	4 001.52 \$
Revenu Québec (remises Février 2025)	12 226.46 \$
Association du Québec à Compostelle	175.00 \$
Association Touristique de Charlevoix inc.	4 430.57 \$
Bell Canada	126.88 \$
Bell Mobilité	193.36 \$
Centre d'études collégiales de Charlevoix	200.00 \$
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC	50.00 \$
Grand Défi des Glaces	500.00 \$
Hydro-Québec	6 092.16 \$

La Virée Nordique de Charlevoix	250.00 \$
Les Constructions St-Gelais	38 861.78 \$
Mouvement santé mentale Québec	20.00 \$
Pétrole Irving	361.03 \$
Rodrigue Boudreault	1 500.00 \$
Roxane Pedneault (aide financière pour nouveau-né Romie Harvey)	250.00 \$
Sécuor inc (prélèvement)	83.88 \$
Solution D.E. Multiservices	1 849.95 \$
Sonic Énergies	1 757.63 \$
Union Structure inc	1 609.65 \$
Visa Desjardins	5 090.97 \$
SOUS-TOTAL :	104 868.47 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	67.73 \$
CEGEP de Saint-Laurent	3 909.15 \$
Hydro-Québec	9 271.59 \$
Purolator Inc.	10.92 \$
SOUS-TOTAL :	13 259.39 \$
COMPTES À PAYER	
Batteries Expert	57.38 \$
Bureauthèque Pro Inc.	661.47 \$
Christyan Dufour (frais déplacement, repas)	97.00 \$
Énergie et Ressources naturelles	36.00 \$
Entreprises d'électricité Dufour inc	229.84 \$
FQM Assurances	105.73 \$
L'Actualité	82.78 \$
Les formulaires Ducharme inc.	214.89 \$
Les extincteurs Charlevoix inc	72.38 \$
Ministre des Finances (trop reçu plan de protection sources d'eau potable)	3 756.21 \$
Novexco Inc. (Hamster)	431.64 \$
NUMÉRIQUE.ca	80.48 \$
Performance Ford Ltée	112.54 \$
Picard & Picard, arpenteurs-géomètres	2 885.87 \$
Quincaillerie Gilles Jean	1 431.11 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	906.93 \$
Sécuor inc. (prélèvement)	1 069.36 \$
Solution D.E. Multiservices	35.71 \$
Visages régionaux	4 828.95 \$
SOUS-TOTAL :	12 441.61 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT inc	551.88 \$
Eurofins Environex	1 062.95 \$
Groupe Gilles Jean	36.94 \$
Laboratoire MAT	3 420.51 \$
Pompaction inc	9 860.09 \$
Transport JR Tremblay Inc.	239.61 \$

SOUS-TOTAL :	15 171.98 \$
	145 531.45 \$

Adoptée

2025-03-087 Halte du Pilier – Entente de location avec La Chocolaterie du village Inc. pour la saison 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE La Chocolaterie du village Inc. qui exploite depuis plusieurs années une succursale de son commerce dans le bâtiment principal de la Halte du Pilier s’est entendue avec la Municipalité pour un bail d’une période supplémentaire d’un an;

CONSIDÉRANT QU’il est du devoir de La Chocolaterie du village Inc. de respecter les lois et règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE LOUER le bâtiment principal de la Halte du Pilier à La Chocolaterie du village Inc. (ci-après appelée « le locataire »), pour une période d’un (1) an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 inclusivement, et ce, pour un loyer de 890.00 \$ par mois pour les mois d’avril à octobre inclusivement (en saison touristique) et de 280.00 \$ par mois pour les mois de novembre à mars inclusivement (hors saison touristique);

DE CHARGER un supplément de 125.00 \$ au locataire advenant le cas où il tiendrait une activité hivernale d’une durée de deux jours ou moins. Advenant le cas où le locataire exercerait des activités régulières durant la saison hivernale, une entente quant au loyer devra être prise entre ce dernier et la municipalité (ci-après appelée « le locateur »);

QUE les améliorations locatives apportées par le locataire soient à ses frais et que ce dernier remette les lieux en état à la fin du bail, à moins d’une entente à l’effet contraire avec le locateur;

QU’en cas de sous-location par le locataire, un projet écrit devra être soumis à la directrice générale ou son adjointe afin que la municipalité s’assure de la conformité du projet à la réglementation en vigueur ainsi qu’aux termes de la police d’assurance qui couvre les biens concernés;

QUE le locataire devra produire à la municipalité une police d’assurance responsabilité en vigueur;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à convenir de toutes autres conditions, à signer pour et au nom de la municipalité, le bail à intervenir entre la municipalité et le locataire et à exécuter toutes les démarches requises pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-03-088 Planification stratégique et image de marque – Adoption du plan d’actions et présentation à la population

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Visages régionaux pour la réalisation du plan d’action de la planification stratégique 2025-2030 ainsi que de la nouvelle image de marque de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER le plan d’actions de la planification stratégique 2025-2030 déposé aux archives de la municipalité sous la cote 103-000-2078;

DE PRÉSENTER ce plan d’actions ainsi que la nouvelle image de marque de la municipalité lors d’une rencontre publique qui doit avoir lieu le jeudi, 20 mars prochain;

D’AUTORISER certaines dépenses pour ce projet, comme du matériel promotionnel et des bouchées pour les citoyens et citoyennes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-089 Réseaux sociaux – Bonification de la résolution 2025-02-050 et adhésion à TikTok

CONSIDÉRANT la démarche de planification stratégique effectuée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT la nouvelle image de marque de la municipalité à être dévoilée sous peu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite rejoindre le plus grand nombre d’abonnés possible, et ce, sur diverses plateformes de médias sociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de bonifier la résolution 2025-02-050 afin que la municipalité se crée un compte sur le média social TikTok.

Adoptée

Règlement d’emprunt 2025-06 – Dépôt par la greffière-trésorière du certificat relatif au déroulement de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le certificat « Résultat de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter » concernant la procédure d’enregistrement relative au règlement 2025-06 décrétant des travaux de mise en valeur du parc municipal de la pointe du Bout d’en Bas comportant une dépense de 1 484 300 \$ et un emprunt de 1 465 800 \$ remboursable en 20 ans.

Adoptée

2025-03-090 FQM Assurances – Dépôt de la modification numéro 2 et paiement de la facture 18729

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer la modification numéro 2 de la police d’assurance de la municipalité portant le numéro MMQP-03-016023.20 et d’approuver le paiement de la prime qui y est associée au montant de 105.73 \$ taxe incluse (facture numéro 18729). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-091 L’Ancrage de L’Isle-aux-Coudres – Campagne de financement 2025-2026

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de donner un article d’une valeur de 100.00 \$ pour le tirage de la campagne de financement 2025-2026 de L’Ancrage de L’Isle-aux-Coudres. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-092 École St-Pierre – Commandite pour le voyage des 5^e et 6^e années à Montréal

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accorder une commandite de 500.00 \$ aux élèves de 5^e et 6^e année pour leur voyage éducatif et culturel qui aura lieu à Montréal, du 16 au 18 juin prochains. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-093 École St-Pierre – Commandite pour le souper-spaghetti de l’OPP

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accorder une commandite de 150.00 \$ à l’OPP de l’École St-Pierre dans le cadre de son souper-bénéfice qui aura lieu au gymnase de l’école, le samedi 22 mars 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-094 Semaine de l’action bénévole – Reconnaissance annuelle

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter un budget de 300.00 \$ afin de récompenser les bénévoles de la municipalité, soit ceux de la bibliothèque municipale, en leur remettant chacun un certificat cadeau de 50.00 \$ de Tourisme Isle-aux-Coudres. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-095 Projet d’attraction et d’accueil de nouveaux arrivants – Mandat à Impression Deschamps pour impression du guide marsouin

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QU’un guide à l’attention des nouveaux arrivants devait être produit lors de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la préparation du guide a été réalisée par madame Béatrice Amyot, agente de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Deschamps Impression pour l’impression de ce guide, en 1 000 copies, le tout selon l’offre de services du 13 janvier 2025, au coût de 1 509.80 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-096 Service incendie – Achat d’une laveuse

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter une seconde laveuse commerciale pour la caserne incendie, de marque MAYTAG, modèle MHN33PR, et ce, auprès d’Harco Inc., au coût de 3 220.00 \$ plus taxes plus la livraison au coût de 275.00 \$ plus taxes.

Adoptée

2025-03-097 Service incendie – Entériner l’achat de trois habits de combat

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner l’achat de trois habits de combats pour les pompiers Stéphane Boudreault, Éric Dufour et Jérôme Desgagnés, le tout tel que déjà approuvé par la majorité des conseillers le 14 février dernier, et ce, au coût de 8 067.00 \$ plus taxes, le tout selon la soumission portant le numéro SOUM079913 datée du 14 février 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-098 Service incendie – Embauche de monsieur Samuel Auclair, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti) et de premier répondant

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’embaucher monsieur Samuel Auclair, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti) et de le former à titre de premier répondant, le tout sous la recommandation de monsieur Éric Dufour, directeur du service incendie et de monsieur Marc-André Cournoyer, responsable des premiers répondants, le tout sujet à la politique de conditions de travail des employés du service incendie de la municipalité.

Adoptée

2025-03-099 Service incendie – Bonification de la résolution numéro 2025-02-062 concernant l’embauche de monsieur Élie Pedneault

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de bonifier la résolution 2025-02-062 concernant l’embauche de monsieur Élie Pedneault, à titre de candidat à la profession de pompier, et ce, afin de le former également à titre de premier répondant, le tout suivant la recommandation de monsieur Marc-André Cournoyer, responsable des premiers répondants, le tout sujet à la politique de conditions de travail des employés du service incendie de la municipalité.

Adoptée

2025-03-100 Chemin des Coudriers – Mandat à Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. pour l’abaissement du trottoir pour le lot 6 590 098 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot numéro 6 590 098 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, pour abaisser le trottoir pour une entrée de véhicule;

CONSIDÉRANT le permis autorisant les travaux émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (ci-après appelé « ministère »);

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués en conformité avec les exigences du ministère;

CONSIDÉRANT QUE trois demandes de prix ont été adressées et que la municipalité a reçu deux prix;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix déposé est celui d’Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. au montant de 6 200.00 \$ plus taxes, soit 7 128.45 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers de mandater Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. pour abaisser le trottoir pour donner accès au lot numéro 6 590 098 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, le tout pour montant de 6 200.00 \$ plus taxes, soit 7 128.45 \$ taxes incluses et en autant que soient respectées les exigences émises par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-101 Gestion des cours d’eau – Désignation du coordonnateur local

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a la juridiction exclusive des cours d’eau situé sur son territoire, et ce, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix possède une politique relative à la gestion des cours d’eau sous sa juridiction et qu’en vertu de celle-ci, les municipalités locales doivent nommer un responsable sur leur territoire afin d’occuper les fonctions qui leur sont confiées par la politique, soit notamment le nettoyage et l’enlèvement des obstructions et nuisances dans les cours d’eau, l’application de la réglementation de la MRC relative à l’écoulement des cours d’eau et la réception préliminaire et la validation des demandes de création, d’aménagement, ‘entretien ou de fermeture d’un cours d’eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2009-05-197 et de désigner monsieur Guy Lapointe, à titre de coordonnateur local à la gestion des cours d’eau.

Adoptée

2025-03-102 Zonage – Dépôt de la demande de G.F.F.M. Leclerc Inc. datée du 12 février 2025

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer la demande de modification au zonage déposée par G.F.F.M. Leclerc Inc. le 12 février dernier.

Adoptée

2025-03-103 Terrain de jeux de l’Islet - Projet de parcours de jets d’eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Boulianne Charpentier Architectes pour honoraires professionnels pour le bloc sanitaire

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit également la réfection du bloc sanitaire existant;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement du bloc sanitaire à proximité du chemin public de l’Islet nécessiterait une autorisation ministérielle en raison du fait qu’il serait situé en zone inondable et qu’il faudrait faire de nouvelles canalisations pour l’aqueduc et l’égout et que ce genre d’infrastructure ne bénéficie d’aucune exemption au sens des règlements REAFIE et RAMHHS;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels de Boulianne Charpentier Architectes datée du 4 mars;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Boulianne Charpentier, architectes, selon l’offre de services professionnels datée du 4 mars 2025, au montant de 12 400.00 \$ plus taxes, afin d’accompagner la municipalité dans son projet de réfection du bloc sanitaire situé au terrain de jeux de l’Islet, soit notamment l’examen et les relevés architecturaux, conception du bâtiment, choix des matériaux, représentation en 3D, préparation de l’estimé des travaux, coordination avec les ingénieurs, préparation et support lors de l’appel d’offres pour construction, analyse des soumissions et recommandations et surveillance de chantier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-104 Comité des loisirs de L’Isle-aux-Coudres – Demande de paiement de la contribution financière de la municipalité pour l’année 2025

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement de la contribution financière de la municipalité au comité des loisirs au montant de 5 500.00 \$ dans la première semaine du mois d’avril, le tout tel que budgétée et tel qu’il appert de l’entente signée entre les deux parties et déposée aux archives de la municipalité sous la cote 802-114-1951. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-03-105 Musée maritime de Charlevoix – Autorisation pour installation d’une affiche portant sur la goélette Coudres de l’Île

CONSIDÉRANT la demande du Musée maritime de Charlevoix d’installer une affiche sur un terrain municipal faisant partie de son exposition *Naufrages*, laquelle porte sur le naufrage de la goélette *Coudres de l’Île* qui était la propriété de citoyens de L’Isle-aux-Coudres et dont l’équipage était majoritairement composé de de résidents de l’Isle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser cette demande et que la direction générale convienne d’un endroit approprié pour l’affiche avec les représentants du Musée maritime de Charlevoix.

Adoptée

2025-03-106 Halte du Pilier – Autorisation aux commerces pour distribuer des dépliants et modification de la résolution numéro 2016-06-196

CONSIDÉRANT QUE la Halte du Pilier est un endroit très fréquenté en saison estivale par la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE ce ne sont pas tous les visiteurs qui font un arrêt au kiosque d’information touristique géré par l’Association touristique de Charlevoix qui se trouve dans les locaux de l’hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU’il y a un espace disponible à la Halte du Pilier afin d’y placer des dépliants et autres informations pertinentes sur L’Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-06-196 par laquelle une politique sur la gestion des dépliants à la Halte du Pilier avait été adoptée;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier cette politique afin de l’alléger, soit notamment en abolissant le coût et de plutôt prévoir que le service est gratuit, d’abolir la demande écrite par les commerçants ainsi que la signature d’une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de modifier la politique de gestion des dépliants à la Halte du Pilier selon ce qui précède et de modifier la résolution numéro 2016-06-196 en conséquence.

Adoptée

2025-03-107 Bibliothèque municipale – Entériner la candidature de monsieur Yannick Sauvé, à titre de bénévole

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner la candidature de monsieur Yannick Sauvé, à titre de bénévole de la bibliothèque municipale et de confirmer la désignation de mesdames Claudine Hovington, Line Dufour, Thérèse Harvey, Isabelle Boudreault et Marianne Simard-Boudreault, à titre de bénévoles de la bibliothèque municipale.

Adoptée

2025-03-108 Les documents suivants sont déposés aux archives de la municipalité :

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants :

- Ministère des Affaires municipales | Prolongation du délai pour réduire le nombre de conseillers municipaux, sous la cote 114-220-2190;
- Ministère du Tourisme du Québec | Confirmation d’une aide financière de 49 500 \$ pour la mise en œuvre du projet par l’Association touristique de Charlevoix dans le cadre de la mesure de soutien financier des lieux d’accueil et de renseignements touristiques, sous la cote 114-700-3365;
- Fédération québécoise des municipalités | Examen du rôle d’évaluation foncière dont l’équilibration est facultative, sous la cote 114-100-150;
- Société des traversiers du Québec | Communication portant sur le service du NM Félix-Antoine-Savard, sous la cote 603-121-1512;
- Société des traversiers du Québec | Réponse à la résolution 2025-02-080, sous la cote 603-121-1512;
- Société des traversiers du Québec | Voyage hivernal à L’Isle-aux-Grues, sous la cote 603-121-1512;
- Société des traversiers du Québec | Impacts sur les opérations du Voyage hivernal à L’Isle-aux-Grues, sous la cote 603-121-1512;
- MRC de Charlevoix | Bilans 2024 pour la gestion des matières résiduelles, sous la cote 706-100-2303;
- L’Ancrage de L’Isle-aux-Coudres | Rapport annuel des activités du potager partagé de L’Isle-aux-Coudres pour l’année 2024, sous la cote 114-600-143.

Adoptée

2025-03-109 Comité des loisirs de L’Isle-aux-Coudres – Mention de félicitations pour les activités organisées durant la semaine de relâche

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter une mention de félicitations au comité des loisirs de L’Isle-aux-Coudres pour les activités organisées durant la semaine de relâche, lesquelles furent très appréciées autant par les petits que les grands ainsi que leurs parents.

Adoptée

Clôture de l’assemblée

L’ordre du jour étant achevé, le président déclare la clôture de l’assemblée. Il est 19 h 30.

Kathleen Normand, maire suppléante

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation de la maire suppléante

Je, Kathleen Normand, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Kathleen Normand, maire suppléante

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l’article 201 du *Code municipal du Québec*, à l’approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 avril 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.